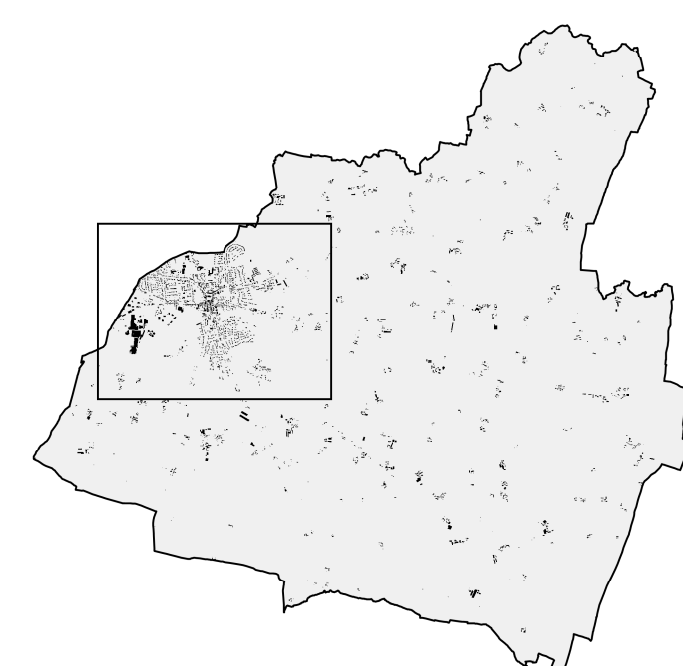


Commune de
RETIERS
Département d'Ille-et-Vilaine

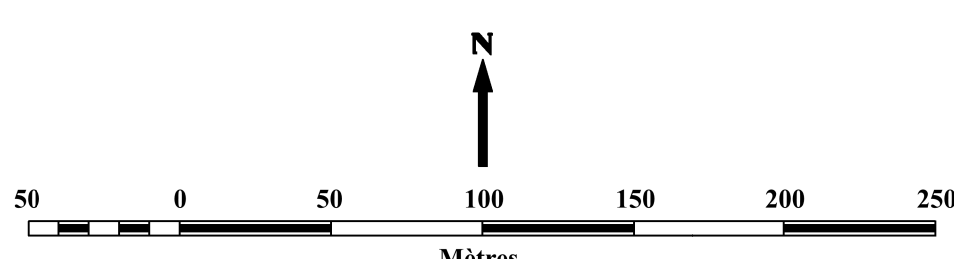
Plan Local d'Urbanisme
Modification n°1
Révisions allégées n°1 et n°2

5.1 Plan de zonage Bourg



Échelle : 1/2 500e
Approbation en date du 14 octobre 2019
Modification n°1 en date du 21 février 2022
Révision allégée n°1 en date du 21 février 2022
Révision allégée n°2 en date du 21 février 2022

L'Atelier d'Ys
36 rue du Tréfilé
35520 La Mézière
02 99 66 67 81



Échelle: 1:2 500

ZONES URBAINES
UC (Centre ancien du bourg)
UE (Extensions pavillonnaires)
UL (Équipements collectifs)
UAa (Zones d'activités)
UAb (Zones d'activités)
UAc (Zones d'activités)
UAa (Zones d'activités)

ZONES D'URBANISATION FUTURE
1AUE (A vocation d'habitat)
1AUL (A vocation d'équipements collectifs)
1AUA (A vocation économique)

ZONES AGRICOLES
A (Espace agricole)
AA (STECAL à vocation d'activité économique)

ZONE NATURELLE
NP (Espace naturel)

— Limite communale

PRESCRIPTIONS DIVERSES
Marges de recul sur routes départementales

Classement sonore des infrastructures terrestres
Orientation d'aménagement et de programmation
Archéologie préventive

SECTEURS DE RISQUES
Atlas des zones inondables
Secteur d'information sur les Sols

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE
Protection environnementale
Élément de paysage (L. 151-23 du CU) - Boisements
Élément de paysage (L. 151-23 du CU) - Arbres isolés
Élément de paysage (L. 151-23 du CU) - Linières bocagers
Zones humides (L. 151-23 du CU)

Protection architecturale
Changement de destination d'un bâtiment agricole (L. 151-11 du CU)
Élément de paysage (L. 151-19 du CU) - Constructions
Élément de paysage (L. 151-19 du CU) - Murs

SERVITUDES PARTICULIÈRES
Préservation du commerce
Locaux en rez-de-chaussée d'immeuble ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-16 du CU)
Secteur de centralité commerciale (L. 151-16 du CU)
Secteur d'enveloppe agglomérée (L. 151-16 du CU)

Mixité sociale
Secteur de diversité sociale (L. 151-15 du CU)

Emplacements réservés
Installation d'intérêt général voirie ou équipement (L. 151-41 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement d'un espace récréatif	COMMUNE	10 820 m²
2	Aménagement pour liaison douce	COMMUNE	200 m²
3	Élargissement de la desserte	COMMUNE	508 m²
4	Aménagement de voirie	COMMUNE	2 200 m²
5	Stationnement	COMMUNE	913 m²
6	Équipement collectif	COMMUNE	903 m²
7	Élargissement de voirie	COMMUNE	440 m²
8	Élargissement de voirie	COMMUNE	136 m²
9	Ouvrage de gestion des eaux pluviales	COMMUNE	1 400 m²

